



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION n° 2022/045

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 27 octobre 2022 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAUDIN - M. BEZEUX - MME BRATIGNY - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - MME CARTIER - M. CHEVRIER - M. CURTIT - M. DEROIN - M. GAUTHERON - M. GUERDER - M. HAMOUDI - MME HUE - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - M. PETAMENT - M. PETITJEAN - MME PUIG - M. QUIVOGNE - M. RICHARD - M. ROCARD - M. ROUBALLAY - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - MME THUEL - M. TOURNIER - MME WAGNER

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

MME BAEKE - M. BOUDET - MME BRUNAUD - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. DENIS - M. DEVAUX - M. FICHERE - M. FERRARI - M. GARNERONE - MME GAUTHIER - M. GIRARDOT - MME MICHEL - MME PIRALLA - MME TENERAND - MME TOITOT-MICHELIN - M. ZOBEBI

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME CLERC - M. DESARMENIEN - M. DONATONI - MME LECOMTE - MME PISTOIA - MME RAMISSE

Semaine Régionale de la Création Reprise d'Entreprises
du 21 au 25 novembre 2022

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté autorise :

le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté, après avis du Bureau, à mettre en œuvre et à déléguer à la CCI Métropole de Bourgogne, le pilotage et la réalisation de l'action suivante dénommée « Semaine Régionale de la Création – Reprise d'entreprises ».

- Présentation succincte de l'action :

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté organisent du 21 au 25 novembre 2022 la Semaine Régionale de la Création-Reprise d'Entreprises en partenariat avec la CMAR BFC.

Il s'agit d'un événement fédérant les partenaires publics et privés, acteurs de la création reprise d'entreprises couvrant l'ensemble du territoire régional, dédié à la promotion, la sensibilisation et la valorisation de la création-reprise d'entreprises. Cette manifestation est notamment soutenue par le Conseil Régional, la BPI et le Crédit Agricole.

Cette manifestation à destination de tous les publics (hommes/femmes, jeunes/séniors, salariés/demandeurs d'emploi) vise à promouvoir la création-reprise-transmission d'entreprises dans un format hybride et attractif : ateliers thématiques (en distanciel), rencontres avec les professionnels et les experts du sujet (en présentiel), concours régional.

- Budget prévisionnel : 140 000 € TTC dont 20 000 € de financement CCIR.

CF TB.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 27 octobre 2022, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de votants : 48
Vote pour : 48
Vote contre : 0
Abstention : 0

Dijon, le 27 octobre 2022
Certifié conforme

Le Secrétaire


Christophe THIEBAUD



Le Président


Thierry BUATOIS